

spéciale des pays qu'il a parcourus : pour juger des choses d'Orient, il ne s'est fait, en aucune manière, une âme orientale ; il est resté un pédagogue français.

Il y a un peu de tout dans le rapport de M. Charlot, il y a des éloges justifiés qui font autant d'honneur à celui qui les a écrits qu'à ceux qui les ont mérités ; il y a des critiques fondées et il y en a d'injustes et de mesquines. M. Marcel Charlot, d'abord, rend justice en bons termes à l'œuvre des ordres religieux français. « Comme tout visiteur impartial, j'ai été frappé « et souvent ému par cet ensemble d'œuvres françaises « que les congrégations ont prodiguées en Orient. ¹ » Et il cite quelques exemples. On peut trouver cependant que cette partie du rapport est un peu écourtée ; il suffit, pour s'en convaincre, de relire l'excellent rapport de M. Paul Deschanel sur le budget des Affaires étrangères de 1907 et la lettre de M. Constans, ambassadeur de France à Constantinople, qui y est insérée. M. Charlot dit dans son rapport : « Certes, « par la diffusion de la langue et de la culture fran- « çaise, ainsi que par les œuvres de bienfaisance, « les congrégations ont puissamment servi *dans le* « *passé* l'influence morale de la France et peuvent « encore aujourd'hui invoquer plus d'un glorieux « témoignage. » Mais il se demande si, dans leur généralité, en présence de la concurrence des autres nations, elles sont encore « à la hauteur de la tâche à accomplir ». La réponse au « dans le passé » de M. Charlot, MM. Constans et Deschanel nous la donnent. M. Paul Deschanel constate qu'après les enquêtes faites sur l'ordre de M. Léon Bourgeois, il est certain que, même défalcation faite des écoles italiennes qui ont abandonné notre protection, les écoles qui relèvent

1. Officiel du 26 octobre 1906.